

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 1593

présenté par
M. Dupont-Aignan, Mme Besse et Mme Ménard

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Rédiger ainsi la cinquante-troisième ligne de la dernière colonne du tableau de l'alinéa 37 :

« 8 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'avion léger de surveillance et de reconnaissance (ALSR) réalise des missions de renseignement, avec un déploiement facilité, primordial dans le contexte stratégique actuel.

Le rapport annexé de la précédente LPM, prévoyait un objectif de « 8 avions légers de surveillance et de reconnaissance (ALSR) ».

Le rapport actuel n'en prévoit plus que 3, le ministère envisagerait de louer les avions manquants. Le Gouvernement a fait le choix de limiter ses ambitions pour le parc ALSR de nos renseignements, un choix incompréhensible au vu du conflit territorial qui sévit sur le continent européen.

Ce choix se fait nécessairement au détriment de nos renseignements, en ce sens, le directeur de la DGSE, Bernard Emié, a exprimé ses réserves sur le choix de la location d'avions.

L'objectif de cet amendement est donc de revenir, d'ici 2035, au nombre d'avions légers de surveillance et de renseignement (ALSR) prévu lors de la précédente LPM.